

POUR NOUS CONTACTER

CAF Touraine – TSA 47444
37929 Tours cedex 9
caf.fr - vacaf.org



VACANCES EN FAMILLE

Référent départemental Vacaf Caf 37 :
Michael Boudmer – 02-47-67-10-66
michael.boudmer@caftours.cnafmail.fr

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site
partenaires de la Caf = >
<https://www.caf37-partenaires.fr/thematique/parentalite/>
⇒ Campagne Avs 2022

Édition janvier 2018 - Conception Caf de Tours -

**UN 1^{er} DÉPART EN VACANCES POUR LES
FAMILLES FRAGILISÉES, C'EST POSSIBLE :**

*grâce à une dynamique collective entre le
porteur de projets et les familles*



Aides Vacances Sociales

Aide Aux Vacances avec Accompagnement social – AVS

Objectif : Favoriser le départ en vacances de familles à faible autonomie ou fragilisées par un évènement familial.

Ces familles font l'objet d'un accompagnement socio-éducatif par une opérateur. Le dispositif est géré par VACAF.

Bénéficiaires : Familles ayant reçu pour la période considérée, une notification de droit à l'aide aux vacances familiales, familles ayant besoin d'être accompagnée par un porteur de projet pour partir en vacances.

Les opérateurs : outre la Caf elle-même, les opérateurs sont des organismes à but non lucratif, acteurs du champ social : association loi 1901 (centres sociaux – association caritatives – aide à domicile – service tutelles aux PF enfants – Udaf, etc ou collectivités locales (Ccas – Centres sociaux...)

Une dynamique collective

Entre un opérateur et des familles avec construction d'un projet de départ en vacances pour vivre un moment privilégié en familles.

- ✓ Favoriser le resserrement familial ou la construction des liens familiaux.
- ✓ Renforcer la relation parent/enfant
- ✓ Engager un processus d'autonomie
- ✓ Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- ✓ Il s'agit d'accompagner les familles dans la mise en œuvre d'un projet vacances : avant, pendant si nécessaire, et après le séjour.

Objet de l'aide : la famille peut partir pour un séjour de 3 jours/2 nuits ou 8 jours/7 nuits maximum sur la période des vacances.

L'aide couvre le coût du séjour : hébergement uniquement (les frais de restauration et de transports sont exclus).

Période de validité de l'aide : toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances d'hiver.

Montant de l'aide

QF de 0 à 660 € : 80% du coût du séjour avec une aide maximum de 1 000 €.

QF de 661 € à 830 € : 60% du coût du séjour avec une aide maximum de 750 €.

Modalités

Les projets portés par des opérateurs externes doivent être validés par la Caf. Vous recevrez ensuite un identifiant et un mot de passe pour vous permettre d'accéder au site <https://vacaf.org>

Les 6 étapes pour monter un projet

- 1- Enregistrer la demande de réservation en précisant les souhaits de la famille (date, lieux, type de séjour)
- 2- VACAF recherche si besoin un centre de vacances en adéquation avec les souhaits des familles
- 3- le centre élabore un devis, précisant les coûts à charge.
- 4- le porteur de projet reçoit un mail l'invitant à valider définitivement le séjour.
- 5- la réservation est validée lors du versement de l'acompte
- 6- le dossier est terminé, le solde est versé un mois avant le départ au centre de vacances.

A réception du bilan, les opérateurs reçoivent une subvention de 150 € par familles accompagnées. Conditions : avoir accompagné un minimum de 4 familles (avec départ effectif ou non) ayant participé à au moins 4 réunions y compris le bilan.

Comment faire

=> répondre à l'appel à projet de la Caf en renvoyant le projet à la CAF (Adresse sur l'appel à projet). Le paiement au tiers est effectué par Vacaf sauf la subvention à l'accompagnement de projet versé directement par la Caf

